

C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

Toutes les règles, énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et dans les Règlements Sportifs (Règlements Internationaux) concernant le tir en campagne, s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

C.1 LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE France

C.1.1 LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un archer, qui a participé à l'élaboration d'un parcours comportant des éléments inconnus, ne peut pas être classé, ni prétendre à une qualification pour le championnat de France, ni à une sélection dans une équipe de club, de département ou de ligue.

Implantation des parcours : Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002 - Application au 01/01/2003.

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé.

Qualifications (Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002 - Application au 01/01/2003).

Dans un souci de promotion du tir en campagne, possibilité d'obtenir une qualification sur un parcours de 12 cibles, connues ou inconnues. Dans ce cas le panachage des cibles n'est pas autorisé.

Une seule qualification par week-end. Lors des parcours sur 12 cibles (qui permettent 2 départs), la qualification pour le championnat de France ne peut s'obtenir que lors du premier départ.

Lors des parcours sur 24 cibles, aucune qualification n'est possible sur 12 cibles seulement.

La demande d'inscription du concours sur le calendrier fédéral doit préciser s'il s'agit d'un concours sur 12 ou 24 cibles.

Lors des parcours sur 24 cibles (comportant 12 ou 24 postes aux distances inconnues), tirés en 2 ou plusieurs départs sur deux jours différents :

- seul le premier départ de l'archer sera pris en compte pour le classement ;
- seul le premier départ de l'archer sera pris en compte pour une éventuelle qualification pour le championnat de France.

Si le parcours de 24 cibles ne comporte que des distances connues, le compétiteur pourra obtenir sa qualification lors des deux départs, tout en respectant la règle d'une seule qualification par week-end.

C.1.2 : Un temps limite de 4 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

C.2 LES CATEGORIES

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

A titre promotionnel, la FFTA reconnaît les catégories suivantes dans toutes les compétitions jusqu'au Championnat de Ligue compris (la gestion en incombe à la ligue) :

- Arcs à poulies : les Benjamins et Minimes sont regroupés dans la catégorie « **Minime** » ;

Création de la catégorie « **Junior sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie tire du piquet blanc (Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002 - Application au 01/01/2003). Les Cadets Arcs à Poulies sont regroupés dans la catégorie « **Junior** ».

A compter du 01/09/2004, création de la catégorie « **Vétérans arc sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie tire du piquet bleu.

Sont également reconnues les nouvelles catégories d'armes telles qu'elles apparaissent dans le règlement international depuis le 01/04/2002, à savoir :

- les arcs droits (Longbow) ;
- les arcs chasse.



Cependant, pour les Championnats de France de Tir en Campagne (qualifications et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- les arcs classiques (recurve) ;
- les arcs à poulies ;
- les arcs classiques sans viseur (Bare bow).

Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux qualifications.

C.3 LES DISTANCES

Toutes les catégories, sauf les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur, tirent aux distances internationales (voir articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international). Les cadets tirent du pas Bleu.

Les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances connues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10 - 15m
3	40cm	10 - 15 - 20m
3	60cm	20 - 25 - 30m
3	80cm	30 - 35 - 40m

Les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances inconnues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10m
3	40cm	10 - 15m
3	60cm	15 - 25m
3	80cm	20 - 35m

C.4 LE CHRONOMETRAGE

La FFTA accepte l'information donnée par le Comité de Tir en Campagne de la FITA (Mai 2002).

D'une manière générale, il n'y a pas de chronométrage lors du tir en campagne.

Cependant, afin de ne pas passer trop de temps sur le parcours, un temps de 4 minutes est alloué pour tirer 3 flèches qui prend effet selon ce qui suit :

- s'il y a une concentration de plusieurs pelotons (bouchon) ;
- s'il y a réclamation d'autres archers sur quelqu'un qui retarde la compétition ;
- si on s'aperçoit qu'un (ou des) archer(s) prend trop de temps pour tirer, de manière répétitive.

Si cela est le cas, vous devez suivre la procédure suivante :

- après que l'archer en question ait tiré ses flèches, ou avant qu'il ne se rende au piquet de tir (mais jamais quand l'archer est en position de tir), vous pourriez lui dire quelque chose comme : "vous utilisez trop de temps. Ceci est un avertissement verbal : à partir de maintenant, chaque juge aura un œil sur vous et pourra vous chronométrer" ;
- vous devez informer les autres juges (par radio) de votre décision ;
- vous devez signer la feuille de marque de l'archer, noter l'heure de l'avertissement verbal avec vos initiales.

La fois suivante où l'archer est chronométré et trouvé en dépassement de temps, vous (ou tout autre juge) lui donnerez un avertissement écrit : signer la feuille de marque avec "avertissement écrit" avec l'heure et vos initiales.



E.4 LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

E.4.1 L'épreuve de qualification est une épreuve de tir en campagne de 24 cibles, 12 en distances connues et 12 en distances inconnues qui se tire le 1^{er} jour.

L'épreuve d'élimination est une épreuve dans laquelle les 24 meilleures équipes du tir de qualification tirent sur 12 cibles, 6 aux distances connues et 6 aux distances inconnues. Les équipes sont regroupées selon le classement du tir de qualification. Chaque compétiteur tire une flèche du pas de tir de sa division d'arc. Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer à l'épreuve d'élimination après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage, le tir s'effectuant avec les équipes restantes.

Sur les buttes de tir avec blasons uniques de 60cm et 80cm, le doublage des cibles est obligatoire.

E.4.2 Le quart de finale dans laquelle les 8 meilleures équipes du tir d'élimination tirent 4 matches sur 4 cibles aux distances connues (voir grille des matches en **annexe 1**). Chaque compétiteur tire une flèche du pas de tir de sa division d'arc. Les vainqueurs de chaque match participent à l'épreuve finale.

E.4.3 L'épreuve finale est une épreuve dans laquelle les 4 meilleures équipes tirent 2 matches (1/2 finale et finale) sur 4 cibles aux distances connues (voir grille des matches en **annexe 1**), chaque compétiteur tire une flèche du pas de tir de sa division d'arc. Les perdants tireront un match pour la médaille de bronze, les vainqueurs tireront un match pour la médaille d'or sur 4 cibles aux distances connues. Les 2 matches se tirent aux distances connues.

Les 4 équipes qui tirent cette épreuve se déplacent en 2 groupes sur les parcours. Lors de la demi-finale, les équipes tirent selon la rotation normale. Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier et le match pour l'or sera tiré en second.

E.4.4 : LE TIR DE CLASSEMENT

Le deuxième jour, les équipes éliminées la veille (de la 25^{ème} à la dernière place) font un tir de classement sur une boucle de 12 cibles prises sur le parcours tiré la veille, selon la formule 1 flèche par tireur. Ces équipes partent après la mise en place des équipes qualifiées (décalage d'environ 30 minutes).

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

E.5.1 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION

Les distances inconnues et distances connues selon les tableaux des articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international. Il n'y a pas de piquet blanc, les catégories jeunes (B, M, C) intégrées dans une équipe tirent aux mêmes postes que les adultes.

E.5.2 L'ÉPREUVE D'ÉLIMINATION

Les distances inconnues et connues disposées selon le tableau de l'article A.7.11 du Règlement international.

E.5.3 TABLEAU DES DISTANCES EN 1/4, 1/2 ET FINALES (APPLICATION 01/01/2004)

Diamètre	Poste Bleu			Poste Rouge		
20 cm	10m	10m	15m	15m	15m	20m
40 cm	20m	20m	25m	25m	25m	30m
60 cm	35m	40m	40m	40m	45m	45m
80 cm	45m	50m	50m	55m	60m	60m

La dernière cible de la finale sera placée à la plus longue distance pour un blason de 80cm, doit 50m pour le poste bleu et 60m pour le poste rouge.



E.5.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES 1/4, 1/2 ET FINALES

- Module de 4 cibles aux distances connues disposées selon le tableau de l'article E.5.3. ci-dessus et comprenant un blason de 20cm, 40cm, 60cm et 80cm.
 - Les matches se tirent simultanément, en succession sur les 4 cibles. L'organisateur peut disposer les cibles dans un ordre différent. A l'issue des quatre matches, les groupes sont réorganisés aussitôt pour la phase suivante.
 - Le match pour la médaille de bronze est tiré en premier. Le match pour la médaille d'or est tiré en second, quand le match pour la médaille de bronze a terminé au moins ses deux premières cibles.
- **Finales**

Module de 4 cibles disposées selon le tableau suivant :

Match	Cible n°	Diamètre	Poste Bleu	Poste Rouge
G & H	9	20 cm	10 m	15 m
	10	40 cm	20 m	25 m
	11	60 cm	40 m	45 m
	12	80 cm	50 m	60 m

Le match G (bronze) est tiré en premier. Le match H (Or) est tiré en second quand le match G a terminé au moins les 2 premières cibles.

E.5.5 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

E.5.5.1 LE TIR DE QUALIFICATION

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 9 flèches dans le blason.
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons de 40 cm sont placés sous forme de carré. Chaque équipe tire ses 9 flèches indistinctement dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons sont disposés en 6 colonnes de 3, une par archer, sur 2 buttes distinctes. Les 3 premières colonnes à partir de la gauche sont attribuées à l'équipe qui commence le tir, les 3 dernières sont attribuées à l'équipe qui termine le tir. L'archer de l'équipe qui commence doit tirer dans la colonne de son choix dans celle des 3 attribuées à son équipe (une par archer) et il doit terminer sa colonne et ce dans n'importe quel ordre.

E.5.5.2 TIR D'ELIMINATION, 1/4, 1/2 ET FINALES (Application 01/01/2004)

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer).
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 blasons de 40 cm sur chaque butte. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 colonnes de 3 blasons par butte, espacées par une distance de 20 cm minimum. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.

